

l'assemblée des Gouverneurs, en juillet 1913, aux avis de motions : " Je donne avis de motion, secondé par le Docteur Harwood, qu'en septembre 1913 je proposerai un amendement à la loi médicale 1909, à l'effet de réduire le nombre des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec." Signé, Dr A. Simard.

Voici ce qu'il advint de l'avis de motion de Monsieur le Docteur Simard : En septembre 1913, il fut proposé par le Docteur A. Vaillancourt, secondé par le Docteur d'Amours : " que la motion Simard, réduction du nombre des Gouverneurs, ne soit pas soumise au vote maintenant ; que cette assemblée suggère à l'Exécutif de ce Bureau de prendre les mesures nécessaires, d'ici à trois mois, pour consulter par voie de référendum, la profession médicale, sur l'opportunité de cette réforme." Adopté unanimement.

Et c'était bien fait ; car en fin de compte, la députation de 1913 n'avait pas mandat de réduire le nombre des Gouverneurs, et je pose en principe que toute mesure importante d'ordre général doit émaner de la volonté du peuple professionnel. Aussi, le regretté Docteur Vaillancourt aurait-il pu, je crois, s'éviter l'effort démosthénique qu'il fit alors en un discours à grande allure mais un peu redondant.

Toujours est-il que ce qui nous intéresse le plus : le résultat du plébiscite, bien en accord avec les prévisions de la plupart de chacun de nous, fut comme suit : 516 réponses ont été données, 314 ont répondu "oui" (nous sommes en faveur de la réduction du nombre des Gouverneurs) et 188 autres, ont répondu "non". Il semble, Messieurs, qu'il n'y a pas de place pour une équivoque, dans cette expression d'opinion. Et bien ! vous allez voir ce qu'il advint de cette mesure réclamée par un vote d'environ 2 contre 1. Et vous pourrez ensuite sans doute, vous faire cette réflexion ; que notre Bureau actuel ne brille pas précisément par l'esprit de suite dans ses projets, par la logique dans ses décisions : ce qui m'étonne